

Décision

Générale

colonial

Décision n° 579 du 19 mai 1961 :

n° 579

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Le Mans (Sarthe), 24 rue des Müriers, est accordée à M. Morançais Claude, instituteur du 4e échelon (indice net 270, groupe III). M. Morançais Claude qui voyagera accompagné de sa fille Catherine, âgée de 4 ans, quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961 A l'issue de son congé M. Morançais Claude regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.